



DELIBERATION N° 109

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA SEANCE PUBLIQUE DU 25 SEPTEMBRE 2017

Nombre de Membres composant le Conseil Municipal	49	Votes pour	46
Nombre de Membres en exercice	49	Votes contre	0
Nombre de Membres présents	41	Abstentions	0

Le Conseil municipal de Levallois, dûment convoqué en vertu des articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 19 septembre 2017, par Monsieur le Maire, s'est réuni le 25 septembre 2017, sous la présidence de Monsieur Patrick BALKANY, Maire de Levallois.

Conseillers présents :

Monsieur Jean-Yves CAVALLINI, Madame Sophie DESCHIENS, Monsieur Jérôme KARKULOWSKI, Madame Klaudia LAFONT, Monsieur Bertrand PERCIE DU SERT, Madame Sylvie RAMOND, Monsieur Stéphane DECREPS, Madame Laurence BOURDET-MATHIS, Monsieur Christian MORTEL, Madame Danièle DUSSAUSOIS, Monsieur Philippe LAUNAY, Madame Olivia BUGAJSKI, Monsieur Pierre CHASSAT, Madame Isabelle COVILLE, Madame Eva HADDAD, Adjoints au Maire

Madame Martine ROUCHON, Madame Anne-Catherine AUZANNEAU, Monsieur Alain ELBAZ, Monsieur Bertrand GABORIAU, Monsieur Frédéric ROBERT, Madame Isabelle PEREIRA, Madame Fabienne DELHOUME, Madame Karine VILLY, Monsieur Frédéric BELOT, Madame Déborah ENCAOUA, Madame Ingrid DESMEDT, Madame Agnès POTTIER-DUMAS, Madame Sophie ELISIAN, Monsieur Fabrice FONTENEAU, Madame Catherine FEFEU, Monsieur Jacques POUMETTE, Madame Catherine VAUDEVIRE, Monsieur Michel GRALL, Monsieur Arnaud De COURSON, Madame Nathalie MOTTEZ, Monsieur Stéphane GEFFRIER, Madame Séverine LEVY, Madame Frédérique COLLET, Madame Dominique CLOAREC, Monsieur Jean-Laurent TURBET, Conseillers municipaux

Lesquels formant la majorité des membres en exercice, pouvaient délibérer valablement, conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Conseillers représentés :

Madame Isabelle BALKANY par Madame Sophie DESCHIENS
Monsieur Philippe MOISESCOT par Monsieur Philippe LAUNAY
Madame Ghislaine KOUAME par Monsieur Jean-Yves CAVALLINI
Madame Anne-Lucie JEUDI de GRISSAC par Madame Danièle DUSSAUSOIS
Madame Anne-Eugénie FAURE par Madame Dominique CLOAREC

Secrétaire(s) de Séance : Madame Agnès POTTIER-DUMAS

Du procès-verbal de cette séance a été extrait ce qui suit

**MISE EN ŒUVRE DE LA PROCÉDURE
D'ENREGISTREMENT DES MEUBLÉS TOURISTIQUES**

LE CONSEIL,

VU le Code général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Construction et de l'Habitation, et notamment ses articles L.631-7 à L.631-10,

VU le Code du Tourisme, et notamment ses articles L.324-1 à L.324-2-1 et D.324-1 à D.324-1-2,

VU le décret n°2017-678 du 28 avril 2017 relatif à la déclaration prévue au II de l'article L. 324-1-1 du code du tourisme,

VU la délibération n°173 du Conseil municipal en date du 29 Juin 2009, fixant les conditions de l'autorisation préalable de changement d'usage de locaux destinés à l'habitation et à la compensation de la perte de logements,

CONSIDÉRANT la faculté offerte aux communes de subordonner au dépôt d'une déclaration préalable soumise à enregistrement toute location pour de courtes durées d'un local meublé en faveur d'une clientèle de passage qui n'y élit pas domicile,

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de permettre aux loueurs occasionnels levalloisiens de s'enregistrer par une procédure dématérialisée,

La Commission des Finances, Affaires Générales et Ressources Humaines entendue,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : De recourir à un prestataire de service pour la mise en œuvre et la gestion d'une plateforme de télédéclaration.

ARTICLE 2 : D'autoriser le Maire ou l'Adjoint compétent à signer les actes y afférents.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
Et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Patrick BALKANY
Membre honoraire du Parlement